

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2004)
Heft: 175-176

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

INITIATIVES

- La résolution des problèmes de trafic dans les agglomérations passe par un développement des transports publics. Fort de cette opinion, le PS veut leur assurer 500 millions de francs par an. Une initiative parlementaire en ce sens va être déposée.
- Le secret bancaire finira-t-il par être ancré dans la Constitution ? Après le

d'OGM sont maintenant strictement réglementées.

- La nouvelle loi et les ordonnances régissant les EPF sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier. Les Écoles polytechniques fédérales de Lausanne (EPFL) et de Zurich (EPFZ) bénéficient de davantage d'autonomie.
- Le Conseil fédéral a adopté deux ordonnances dans les domaines du droit des étrangers et de la naturalisation facilitée. La Suisse facture plus cher ses visas depuis janvier. Les demandeurs doivent également

Pour augmenter la lutte contre la cybercriminalité, le Conseil fédéral a décidé de réglementer dans le Code pénal la responsabilité des auteurs et des fournisseurs de sites internet et de doter les services fédéraux compétents de nouveaux pouvoirs d'investigation. Ces projets seront mis en consultation dans le courant de l'année.

Les demandes de réhabilitation des personnes condamnées pour avoir aidé les victimes du nazisme peuvent être déposées depuis le 1^{er} janvier. Le Conseil fédéral a fixé à cette date l'entrée en vigueur de la loi sur l'annulation des jugements pénaux prononcés contre elles. Ce texte a été élaboré sur la base de l'initiative parlementaire du conseiller national Paul Rechsteiner (PS/SG).

Le Conseil fédéral a décidé de retirer de la circulation les pièces de 5 francs émises entre 1985 et 1993, portant une inscription en creux sur la tranche. Ces pièces, ainsi que les vieilles pièces de 10 et de 20 centimes en nickel pur ne sont plus valables depuis le 1^{er} janvier.

nécessaires ont déjà été récoltées, deux mois avant l'échéance du délai référendaire. À elle seule, l'Union syndicale suisse (USS) en a engrangé plus de 100 000, dont 81 180 en 48 heures. La votation populaire pourrait avoir lieu en mai. Telle qu'adoptée par le Parlement, la 11^e révision de l'AVS comprend le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, un démantèlement de la rente de veuve et un rythme d'adaptation des rentes plus lent. Elle ne prévoit en outre que 140 millions de francs pour faciliter la retraite flexible au lieu des 400 millions promis par le Conseil fédéral.

Le trafic d'enfants doit être considéré comme un crime contre l'humanité. Déposée à Berne par Terre des hommes, une pétition demande que le droit suisse soit adapté en ce sens. Près de 128 000 personnes ont signé cette revendication.

Pouvoir choisir librement et gratuitement l'école de ses enfants. C'est ce que demande une pétition déposée à Berne par le "lobby parents suisses". Un lobby qui souhaite que l'État verse à chaque école, privée ou publique, un montant forfaitaire pour chaque élève. Selon un sondage réalisé par le "lobby parents suisses",

- SECRET BANCAIRE -



Conseil national (113 voix contre 69) qui a approuvé une initiative en ce sens de l'UDC, le Conseil des États a approuvé les initiatives des cantons de Genève, du Tessin, d'Argovie et de Bâle-Campagne. Les plus récents sondages ne laissent aucun doute sur l'issue du vote populaire qui devra sceller le secret bancaire dans le béton constitutionnel. Plus de 80 % des Suisses y sont favorables.

CONSEIL FÉDÉRAL

- La loi sur le génie génétique dans le domaine non humain est entrée en vigueur le 1^{er} janvier. La dissémination et la mise en circulation

payer une taxe si leur requête est rejetée.

Le CF a modifié l'ordonnance sur le service de vol militaire. Depuis janvier, les pilotes militaires de milice sont libérés de leur obligation de servir à 50 ans au lieu de 52. Les femmes peuvent en outre être incorporées dans les Forces aériennes.

Le CF a fixé le calendrier pour l'application du train de mesures visant à améliorer la sécurité routière. L'entrée en vigueur de l'abaissement du taux d'alcoolémie limite au volant de 0,8 à 0,5 pour mille est fixée à janvier 2005 et non 2004 comme prévu. Le permis de conduire à l'essai pour les jeunes conducteurs sera introduit fin 2005.

RÉFÉRENDUMS, PÉTITIONS

- Les Suisses voteront sur la 11^e révision de l'AVS. Plus du double des signatures



72 % des Suisses seraient prêts à plébisciter un tel système.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

● Afghanistan - Le Département fédéral des affaires étrangères va accorder à l'UNESCO une aide de 397 000 francs en 2004 et



SUISSE - AFGHANISTAN...

2005 pour restaurer une citadelle en pisé dans la vallée de Bamiyan. Après achèvement des travaux, un musée sera créé dans le bâtiment restauré. En 2002 et 2003, la Suisse a participé à la restauration du minaret de Jam, inscrit en 2002 sur la liste du patrimoine mondial, pour un montant de 194 000 francs. Elle a également contribué à la mise sur pied du Musée de l'Afghanistan à Bubendorf

(BL) pour contribuer à sauver le patrimoine du pays.

● "Le Conseil national reconnaît le génocide des Arméniens de 1915. Il demande au Conseil fédéral d'en prendre acte et de transmettre sa position par les voies diplomatiques usuelles". Tel est le texte du postulat voté par le Conseil national, par 107 voix contre 67.

● L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a trouvé un accord pour lutter contre le fléau des armes légères. La méthode du marquage et du traçage des armes, proposée par

Berne et appuyée par la France, a été retenue. Certaines voix font cependant remarquer que la Confédération n'a néanmoins pas encore ratifié certains traités internationaux sur le commerce des armes et que la Suisse est moins regardante sur les grands principes lorsqu'entre en jeu sa propre production et exportation de matériel militaire.

● L'Iran a averti Berne que l'ambassade de Suisse à Téhéran constituait une cible potentielle pour le groupe terroriste Al-Qaïda. L'ambassade helvétique dans la capitale iranienne représente en effet les intérêts américains en Iran.

DÉCISIONS

● Les compagnies d'assurances devraient à l'avenir être mieux contrôlées et les sanctions en cas de manquement renforcées. Le Conseil des États a donné son aval à la refonte de la surveillance des assurances privées, tout en apportant quelques retouches.

● Le Conseil national n'a pas donné suite, par 116 voix contre 68, à une initiative parlementaire visant à compléter le Code des obligations afin que les parents d'écoliers de moins de 13 ans bénéficient d'une cinquième semaine de vacances. Pour la majorité, cette mesure aurait entraîné des inégalités entre parents et de la bureaucratie inutile.

● Le Conseil national a rejeté par 116 voix contre 61 une motion de l'UDC pour un retrait de la demande d'adhésion de la Suisse à l'Union européenne. Par 98 voix contre 75, il s'est cependant opposé à activer la demande d'adhésion, comme le souhaitaient les Verts. Micheline Calmy-Rey a rappelé que le Conseil fédéral décidera, sur la base d'un rapport, s'il convient ou non de relancer la demande d'adhésion.

● C'est de justesse - par 92 voix contre 85 - que le Conseil national a rejeté une initiative parlementaire voulant interdire la publicité en faveur du tabac. La chambre

du peuple a refusé de suivre la majorité de sa commission. L'initiative visait à interdire toute forme de publicité en faveur du tabac sur le domaine public, dans les publications destinées au public et dans le cadre du sponsoring d'événements sportifs, récréatifs ou culturels.

● Les États ont adopté tacitement une motion du National exigeant du Conseil fédéral qu'il crée les conditions pour que les Hautes écoles spécialisées (HES) proposent le système de



Bologne dès le début de l'année universitaire 2005-2006. Le gouvernement y a déjà répondu en présentant son projet de révision partielle de la loi sur les HES.

● Le National a autorisé, par 137 voix sans opposition, le Conseil fédéral à ratifier le deuxième protocole additionnel de la Convention européenne sur l'entraide judiciaire. La Suisse devrait pouvoir ainsi renforcer ses instruments contre la criminalité internationale. Le Conseil des États doit encore se prononcer.

● Le Conseil fédéral veut stopper la hausse des nouveaux cas de sida. Face à la récente augmentation des infections, il a adopté un nouveau programme national de lutte contre le VIH pour les années 2004 à 2008.



Nouvelles fédérales

doté d'un budget annuel de près de 10 millions de francs. Toutes les semaines en Suisse, deux personnes meurent du sida et quinze autres découvrent qu'elles ont contracté le virus.

FINANCES

● Par 12 voix contre 11, les députés de la Commission des institutions politiques du Conseil national ont approuvé un projet de " référendum financier " visant à soumettre toute nouvelle dépense au référendum si 50 000 signataires l'exigent. Le référendum facultatif serait ainsi étendu aux décisions relevant d'arrêtés fédéraux. Il faut encore l'accord du Parlement et du peuple.

● La hausse des coûts des Nouvelles lignes ferroviaires alpines (NLFA) inquiète les partis gouvernementaux. L'UDC est allée jusqu'à se demander s'il n'était pas judicieux d'abandonner le " chantier du siècle ". La construction d'un second tube au Ceneri, des problèmes géologiques ou l'adoption de la variante " montagne " à Uri ont engendré des dépenses supplémentaires. Les réserves de 1,9 milliard provisionnées sont déjà libérées ou affectées. Le Conseil fédéral propose de les renflouer de 900 millions.

● Les Chambres se sont mises d'accord sur les économies les plus sévères de l'histoire de la Confédération. Ce plan d'austérité prévoit des économies d'environ 3 milliards de francs d'ici à 2006. Seuls les crèches

et les traitements des conseillers fédéraux sont épargnés. En revanche, la formation est la grande perdante avec des coupes de 378 millions de francs. Tous les domaines et départements sont concernés par ces allégements : transports publics, armée, environnement, asile... Ce paquet de 3 milliards de francs ne suffisant pas à combler le trou des finances fédérales, le Conseil fédéral a d'ores et déjà décidé un deuxième programme d'allégements budgétaires. Des économies de près de 2,5 milliards de francs sont prévues.

l'adoption d'enfants et le recours à la procréation médicalement assistée. L'Union démocratique fédérale, un parti conservateur d'essence chrétienne brandit la menace d'un référendum contre tout PACS fédéral.

TRANSPORTS ET COMMUNICATION

● Les CFF vont supprimer 170 emplois dans le transport des bagages. Cette mesure, qui entrera en vigueur le 4 avril, permettra d'économiser 15 millions de francs par année dans ce secteur déficitaire. Seules

13 gares, contre 44 actuellement, assureront encore le transbordement des bagages. Depuis les autres gares, ils seront transportés par la route. En revanche, les CFF vont créer 120 emplois dans le secteur technique, dont 40 dans l'agglomération zurichoise. La campagne

réagit ainsi à la série de pannes de trains dans le canton de Zurich ces dernières semaines.

● Les CFF reçoivent de mauvaises notes pour leurs problèmes de propreté, de sécurité et le manque de personnel dans les trains. C'est ce qui ressort d'une enquête auprès des lecteurs du magazine alémanique de la consommation K-Tipp et des membres de Pro-Bahn. Seulement 13 % des personnes interrogées jugent satisfaisante la propreté des trains régionaux et S-Bahn. Le pourcentage tombe à 8 % pour l'hygiène des toilettes. Les trains internationaux ou Intercity sont un peu mieux

notés, avec 50 % d'avis favorables. Concernant le vandalisme, 77 % des sondés trouvent mauvaise la situation dans les trains régionaux. Ils sont 43 % à se dire importunés par d'autres usagers. Pour les trains longue distance, le taux d'insatisfaction se monte à 40 % pour le vandalisme et à 21 % pour le dérangement. La présence de personnel dans les trains est considérée comme mauvaise par 44 % des sondés, satisfaisante par 41 %. Les CFF récoltent de bonnes notes pour la ponctualité, les horaires, les correspondances et les temps d'attente.

JUSTICE ET POLICE

● Les retards de livraison des nouveaux passeports suisses sont terminés. Dorénavant, le passeport est réalisé au lendemain de sa commande et il faut compter quinze jours ouvrables avant de le recevoir. En 2003, 650 000 sésames helvétiques ont été délivrés.

● Les ressortissants suisses et roumains n'ont plus besoin de visa pour entrer dans l'autre pays. La Suisse et la Roumanie ont signé un accord dans ce sens.

BNS

● L'exercice 2003 a coïncidé avec un retour à la hausse du bénéfice de la Banque nationale suisse, notamment grâce au prix de l'or. Le résultat global atteint 4 milliards de francs (2,5 en 2002) dont plus de la moitié est destinée à la Confédération et aux cantons. Une somme de 2,8 milliards partira dans les caisses publiques du pays, soit 0,3 milliard de plus qu'en 2002.

**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**



INTÉRIEUR

● Les couples homosexuels doivent pouvoir se faire enregistrer par un officier d'état civil dans toute la Suisse, comme cela se fait à Genève ou à Zurich. Par 125 voix contre 55, le Conseil national est entré en matière sur le projet de loi concernant le partenariat enregistré des personnes de même sexe. Il s'agit de donner aux couples homosexuels des droits égaux à ceux des couples mariés dans le domaine du droit successoral, du droit des assurances sociales et de la prévoyance professionnelle. Il exclut cependant